

ÉLECTIONS 2022 LES ENJEUX INTERNATIONAUX

Les choix français en faveur
de la solidarité internationale
et du développement



CCFD
TERRE
SOLIDAIRE

CONNAISSANCE & EXPERTISE

JANVIER 2022



SOMMAIRE

- 02 POSER LES BASES D'UNE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE AU BENEFICE DE TOUTES ET TOUS**
- 04 POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE, EXIGER LA REDUCTION REELLE DES EMISSIONS ET NON LEUR COMPENSATION**
- 06 SYSTEME FISCAL INTERNATIONAL : AGIR POUR UNE REELLE JUSTICE FISCALE**
- 08 SUPPRIMER LE FARDEAU DE LA DETTE**
- 09 RENDRE LES MULTINATIONALES RESPONSABLES DES EFFETS DE LEURS ACTIVITES**
- 10 REFONDER LA POLITIQUE DE LA FRANCE AU SAHEL : OUVRIR LE DEBAT**
- 12 POLITIQUES MIGRATOIRES : SORTIR DE L'ENLISEMENT**

Contactez-nous:

direction.plaidoyer@ccfd-terresolidaire.org

Cette brochure est éditée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre Solidaire), 4, rue Jean-Lantier, 75001 Paris / Tél. 01 44 82 80 00 Site web: ccfd-terresolidaire.org / Directeur de publication: Sylvie Bukhari-de Pontual / Coordination rédactionnelle: Jean-François Dubost / Conception graphique et recherche iconographique: Direction de la communication / Relecture: Elisabeth Maucollot / Photo de couverture: Halfpoint / Brochure imprimée sur un support 100% PEFC, contribuant à la gestion durable des forêts. PEFC (Program for the endorsement of the forest certification schemes) / Dépôt légal: janvier 2022 / Réf. 807 01 22

AVANT-PROPOS

La pandémie mondiale montre d'une façon particulièrement aiguë l'interdépendance, naturelle et manifeste, des États et des populations. Elle s'ajoute de manière dramatique à d'autres crises, notamment climatique et alimentaire.

Ces situations révèlent, tout en les accentuant, les inégalités flagrantes entre les États, les sociétés, et au sein même de celles-ci, lorsqu'il s'agit d'accéder à des droits aussi fondamentaux que celui de se nourrir, de pouvoir bénéficier de soins ou de disposer d'un niveau de vie suffisant.

Le besoin de solidarité internationale et de coopération pour garantir le respect de la dignité des hommes, des femmes et des enfants de notre planète en est d'autant plus urgent et flagrant.

La période électorale ouverte en 2022 est certes une séquence éminemment nationale, mais sa dimension internationale ne peut être ignorée.

Compte tenu du haut niveau d'interactions qui caractérise le monde contemporain, les choix politiques français ont des incidences et des conséquences, plus ou moins fortes, sur d'autres États, leur capacité de développement et le respect des droits humains de leur population.

Ces effets sont d'autant plus prégnants lorsqu'il s'agit d'États dont le niveau de développement est moins avancé que celui de la France, dont la situation financière est fragile ou qui sont exposés aux effets du dérèglement climatique.

Avec celles et ceux qui sont la société civile des pays du Sud, le CCFD-Terre Solidaire agit pour que les populations bénéficient d'une réelle souveraineté alimentaire, cessent de subir les effets injustes de la dette et de l'évasion fiscale, soient protégées de l'action d'acteurs économiques violant leurs droits et détruisant leur environnement.

En appuyant des projets en faveur de l'agroécologie, le renforcement des capacités d'action de la société, une égalité entre les femmes et les hommes, le CCFD-Terre Solidaire soutient des modes de développement qui préservent la nature et l'environnement dans leur respect des cultures et des droits humains.

Depuis 60 ans, le CCFD-Terre Solidaire développe des partenariats avec des organisations locales à qui sont proposés un accompagnement à la conduite de projet, une mise en réseau, un appui financier, politique et institutionnel, sans envoi d'expatriés ni de matériel.

Fort de cette connaissance des réalités locales et de cette relation de proximité, dans plus de 70 pays dans le monde, le CCFD-Terre Solidaire – avec ses partenaires et d'autres organisations alliées – forge une analyse globale et systémique des enjeux politiques, économiques, sociaux et climatiques.

Il est ainsi en position légitime d'évaluer l'impact concret des choix politiques français, européens ou internationaux sur les populations de pays du Sud en se fondant sur les aspirations de ces dernières.

Le CCFD-Terre Solidaire identifie en particulier sept domaines dans lesquels l'action du gouvernement français, volontariste et cohérente, peut contribuer à relever le défi de la faim, des inégalités, de la justice climatique, du respect des droits humains et de l'environnement.

Le prochain gouvernement français doit résolument s'engager à porter la vision d'une solidarité internationale incarnée par une coopération équilibrée, respectueuse des droits humains des populations et inclusive des premiers concernés.

POSER LES BASES D'UNE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AU BÉNÉFICE DE TOUTES ET TOUS

Un tiers de l'humanité, 2,4 milliards d'individus, vit en insécurité alimentaire. Le monde connaît actuellement, dans les suites de la pandémie de Covid-19 et face à une augmentation de 30 % du prix du panier alimentaire en une année, sa troisième crise alimentaire mondiale en douze ans. Cette crise est un signal supplémentaire pour la communauté internationale qu'il y a urgence à transformer totalement nos systèmes agricoles et alimentaires afin de les mettre au service de la souveraineté alimentaire des populations.

La hausse de la faim pour la sixième année consécutive, tout comme les conséquences de la pandémie de Covid-19, révèlent de façon criante et scandaleuse les faiblesses structurelles de notre système agricole et alimentaire industriel. Incapable de nourrir durablement la population mondiale, il n'est que très faiblement résilient. Il alimente de plus en plus les causes mêmes d'une insécurité alimentaire, devenue mondiale, et qui touche désormais 10 % de la population européenne (conflits, aggravation des inégalités, dérèglements climatiques).

L'hyperspécialisation de notre modèle économique agricole et le fonctionnement à flux tendu de nos échanges internationaux ont facilité l'émergence de trois crises alimentaires mondiales en moins de vingt ans. L'interdépendance, économique, politique et commerciale qui résulte de cette hyperspécialisation à l'échelle mondiale a joué un rôle prépondérant dans l'augmentation de la faim dans le monde. Elle s'est réalisée par une violation quasi systémique du droit à l'alimentation des populations.

Plus de 70 % des nouvelles victimes de la faim se trouvent actuellement dans des pays caractérisés par leur hyperspécialisation agricole et par leur dépendance aux marchés agricoles internationaux pour nourrir leur population.

La crise alimentaire faisant suite à la pandémie de Covid-19 a mis à nu la vulnérabilité des circuits d'approvisionnement internationaux.

De ce fait, la notion de souveraineté alimentaire a fait son retour au cœur du débat public et politique français. Toutefois, déconnectée de toute idée de solidarité, cette notion est de plus en plus utilisée pour défendre les pratiques commerciales agressives de la France à l'étranger et le soutien sans faille à l'internationalisation des entreprises françaises et leurs investissements à l'étranger.

Cette compréhension est aux antipodes de la notion de souveraineté alimentaire : le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres

systèmes alimentaires et agricoles sans mettre en péril ceux de pays tiers [déclaration de Nyéléni, 2007].

Cette approche représente un danger pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et pour la réalisation du droit à l'alimentation. Centrée sur les intérêts nationaux, elle exclut totalement de la réflexion les impacts négatifs de notre économie, de notre système agricole et alimentaire sur la sécurité alimentaire des pays tiers. C'est une souveraineté prédatrice qui met en péril celles d'autres États et des peuples.

L'agroécologie paysanne et solidaire, seule approche à même de nourrir convenablement et durablement l'humanité dans les limites de notre planète, doit constituer la pierre angulaire de cette souveraineté alimentaire. Elle propose une transformation profonde de nos systèmes agricoles et alimentaires en relocalisant les productions, les transformations et les échanges, en les diversifiant et en les rendant plus pérennes. Elle présente par ailleurs de nombreux co-bénéfices sociaux, culturels et économiques au niveau territorial.

En dépit d'engagements législatifs et politiques à faire de l'agroécologie une priorité, la France n'investit pas assez au niveau national et international dans la transition agroécologique. L'appui français porte majoritairement sur le déploiement de l'agro-industrie dans les pays en développement.

Entre 2009 et 2018, seuls 13,3 % des investissements agricoles français à destination des pays en développement ont réellement bénéficié à la transformation agroécologique. En outre, pour les autorités françaises, l'agroécologie est de plus en plus réduite à un simple ensemble de pratiques agricoles pouvant s'insérer dans le système agricole et alimentaire industriel, niant ainsi l'incompatibilité structurelle entre transition agroécologique et développement de l'agro-industrie.

Les politiques publiques nationales et internationales, les investissements à l'étranger doivent donc être envisagés à l'aune de leur impact sur la capacité de pays tiers à se nourrir durablement et dignement.

NOS ATTENTES

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE ÉVALUERA LES POLITIQUES ET LES ACTIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU FUTUR GOUVERNEMENT AU REGARD DE LEUR CONTRIBUTION À LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE DES PAYS TIERS. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE À :

- L'utilisation du concept de souveraineté alimentaire par le futur gouvernement et sa volonté de ne pas le dévoyer.
- La promotion, par la diplomatie française, de l'atteinte de la souveraineté alimentaire des pays en développement comme condition *sine qua non* de la réduction de la faim dans le monde.
- La refonte de nos politiques publiques et de nos investissements à l'étranger pour s'assurer de leurs impacts positifs sur la souveraineté alimentaire des pays en développement.

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE PRÊTERA UNE VIGILANCE ACCRUE À CE QUE LE FUTUR GOUVERNEMENT FRANÇAIS PROMEUVE RÉELLEMENT L'AGROÉCOLOGIE COMME UNE SOLUTION SYSTÉMIQUE, VIABLE ET PÉRENNE POUR NOURRIR LE MONDE. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE À :

- La clarification de la confusion existante autour du concept de transition agroécologique et sur les actions visant à la bonne compréhension de sa dimension transformative dans l'administration française.
- La place centrale des citoyens et des instances les représentant – le Comité de la sécurité alimentaire mondiale – au sein des politiques publiques et actions en faveur de l'agroécologie.
- La réorientation des soutiens financiers alloués au développement de l'agro-industrie dans les pays en développement vers des projets, programmes et politiques facilitant une vraie transition agroécologique.

POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE, EXIGER LA RÉDUCTION RÉELLE DES ÉMISSIONS

Alors que les scientifiques ne cessent de nous alerter sur le maintien d'une trajectoire de réchauffement de 3°C, qui serait mortifère, les annonces sur la neutralité carbone (net zéro) de la part des États, dont la France, et des entreprises se multiplient ces derniers mois. Fondé sur le recours à la compensation, ce narratif de la neutralité peut s'avérer très dangereux pour parvenir à limiter le réchauffement à 1,5°C comme prévu par l'accord de Paris.

Les engagements liés à la compensation carbone ne traduisent pas une ambition réelle de lutter contre la crise climatique. Au contraire, le recours à la compensation est un leurre, car il détourne les énergies et l'attention de l'impératif besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, seule solution pour enrayer le dérèglement climatique.

Ces dispositifs de compensation comportent de nombreuses limites scientifiques et sont porteurs de risques réels pour les droits humains et la biodiversité, en particulier dans les pays en développement. Des impacts négatifs de projets de compensation carbone sur les droits des communautés locales sont d'ailleurs connus. Dans le cadre du protocole de Kyoto, les programmes dits de préservation de forêts (REDD+) ou de développement propre (MDP) ont été largement dénoncés tant pour leur inefficacité sur le climat que pour leurs conséquences sur les populations.

Enfin font défaut actuellement des cadres et des règles strictes permettant de mesurer la qualité des engagements de neutralité carbone sur une base d'objectifs de réduction réels et ambitieux.

Aujourd'hui, seule une certification élaborée pour le secteur privé oblige les entreprises à réduire leurs émissions de 90 % à 95 %. À l'inverse, la grande majorité des initiatives et politiques sur la neutralité carbone font fi d'un tel ratio et reposent largement sur la compensation carbone sans assurer ainsi un effort réel de réduction d'émissions.

Derrière cet engouement pour les dispositifs de compensation carbone se profilent les « marchés carbone » et la perspective d'une financiarisation massive de ces actions prétendument climatiques en ayant recours aux « crédits carbone ». De cette façon, les principaux émetteurs pourront s'acheter des droits à polluer et ne pas fournir les efforts nécessaires pour une réduction stricte de leurs émissions. La COP26, en novembre 2021, a défini un cadre pour ces marchés carbone. Elle a de ce fait largement ouvert la voie à la compensation carbone pour les États et les entreprises. Lors de ces négociations, la France et l'Union européenne se sont montrées favorables à l'inclusion du « secteur des terres » dans les marchés carbone. Des projets forestiers

ou agricoles supposés favoriser la séquestration du carbone dans les sols peuvent désormais permettre de générer des « crédits carbone ».

La financiarisation de la nature s'en trouve renforcée avec tous les risques associés de spéculation foncière, de sanctuarisation d'espaces au détriment des communautés y vivant, ou encore de transformation profonde des écosystèmes au bénéfice d'espaces censés séquestrer davantage de carbone.

Au sein de l'Union européenne, si le secteur des terres n'est pour le moment pas intégré au système d'échange de quotas d'émission de l'UE (UE-ETS), les conclusions de la COP26 laissent penser que tel pourrait être le cas dans les années à venir.

Au-delà du secteur des terres, on observe également un intérêt croissant pour les techniques dites de stockage et captage de carbone. Or, le développement de ce type de techniques, outre les questionnements sur leurs coûts astronomiques ou leur faisabilité, comporte des risques majeurs pour les écosystèmes.

En France, l'article 36 de la loi Climat et résilience, adoptée en juillet 2021, intègre l'obligation de la compensation carbone pour tous les vols domestiques. La compensation ainsi introduite s'inscrit dans le cadre du label bas carbone (LBC) qui, tel que développé, n'apparaît pas comme un outil au bénéfice d'une transition réelle et en profondeur de nos systèmes productifs et de la lutte contre les dérèglements climatiques.

Ce label considère qu'il y a réductions d'émissions de gaz à effet de serre dès lors que celles-ci sont plus basses que dans un scénario prospectif. Des projets dont les émissions augmentent peuvent donc être labellisés bas carbone. De plus, des entreprises très polluantes, qui ne font aucun effort de réduction d'émissions, peuvent acheter des crédits carbone, transformant ce label en un outil de *greenwashing*. Enfin, dans sa déclinaison pour le secteur agricole et, dans le même temps, désincite à l'adoption de pratiques agroécologiques.

NOS ATTENTES

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE PRÊTERA UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À CE QUE LE FUTUR GOUVERNEMENT FRANÇAIS PORTE UNE ACTION AMBITIEUSE POUR QUE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS SOIT LA BOUSSOLE DE TOUT ENGAGEMENT DE NEUTRALITÉ CARBONE :

- **En donnant la priorité à la réduction** réelle et immédiate des émissions en particulier pour les trois secteurs les plus émetteurs de l'énergie, du transport et de l'agriculture.
- **En se refusant à introduire des obligations de compensation** pour les secteurs les plus émetteurs (énergie, agriculture, transport), et en revenant sur l'obligation pour le secteur aérien.
- **En s'assurant que tout projet soutenu par la France dans les pays en développement contribue à une action réelle face à la crise climatique**, dans le respect des droits humains, des droits des peuples autochtones et de la biodiversité.
- **En définissant un cadre normatif national** pour que les entreprises engagées dans des programmes de compensation rendent compte de l'impact de leurs projets et s'engagent à une réduction ambitieuse et réelle de leurs émissions.

SYSTÈME FISCAL INTERNATIONAL : AGIR POUR UNE RÉELLE JUSTICE FISCALE

Tout État doit disposer de ressources propres afin d'assurer, de façon indépendante et pérenne, le financement de politiques publiques et de services publics. Pourtant, l'évasion fiscale - tout comme l'endettement insoutenable et illégitime - vient entraver cette capacité des États en développement à garantir les droits humains de leur population. Une situation aggravée par des cadres de gouvernance obsolètes et déséquilibrés pour les pays du Sud plus affectés que les pays du Nord.

Tous les pays sont touchés par les pratiques d'évasion fiscale, qu'elles soient le fait d'entreprises multinationales ou de riches particuliers. Ce sont 500 milliards de dollars qui échappent à tous les pays de la planète du fait de l'évasion fiscale des multinationales. Toutefois, les pays en développement sont proportionnellement bien plus impactés que les pays développés.

Pour lutter efficacement contre ces pratiques, les États doivent mettre en place des mesures de transparence exigeantes, et engager des réformes structurelles du système fiscal pour imposer justement multinationales et riches particuliers, dans le cadre de négociations équilibrées entre pays du Nord et pays du Sud.

L'opacité du système fiscal est un problème majeur. En matière de transparence fiscale, une mesure simple comme la publication par les multinationales d'informations sur leurs activités (chiffre d'affaires, bénéfices, nombres d'employé·e·s, impôts payés, etc., dans tous les pays où elles opèrent) rendrait visibles les pratiques d'évasion fiscale et aurait un rôle dissuasif.

L'Union européenne s'est engagée sur cette voie en adoptant une directive sur le *reporting* pays par pays public des multinationales, mais la mesure retenue est inefficace. Elle limite l'obligation de transparence aux activités réalisées au sein de l'UE, et dans quelques pays considérés comme paradis fiscaux dans une liste défailante, alors qu'il est indispensable de visualiser l'ensemble des activités pour déceler les montages d'évasion fiscale. Par ailleurs, la transparence sur les sociétés-écrans est incomplète puisqu'elle exclut encore les trusts, ces structures qui permettent à de riches particuliers, des personnalités publiques et des criminels de dissimuler des avoirs ou des activités en toute opacité.

Le système international d'imposition des multinationales reste largement déficient, et l'accord négocié récemment à l'OCDE ne mettra pas un terme à l'évasion fiscale. Les nouvelles règles ne concernent qu'une centaine d'entités et le taux minimum d'imposition effectif à 15 % est trop bas pour prévenir les transferts de bénéfices. En outre, ce sont seulement les pays dans lesquels les multinationales ont leur siège qui vont bénéficier de ces nouvelles recettes, plutôt que chacun des pays où ont lieu les activités.

Un système fiscal international juste et équitable doit se fonder sur le principe d'une taxation unitaire pour refléter le fonctionnement réel des multinationales. Les profits doivent être considérés dans leur ensemble et être fléchés vers les pays d'activité en fonction de facteurs qui traduisent l'activité réelle et la création de valeur, à la fois sur l'offre et la demande, soit les salarié·e·s, les actifs et les ventes.

Ces constats de lacunes, d'imperfections et d'inégalité entre États ne sont pas sans lien avec la nature des processus internationaux de décision à l'œuvre. Alors que les enjeux d'évasion fiscale et de justice fiscale impactent tous les pays du monde, les réformes sont discutées sous l'égide de l'OCDE. Il n'existe pas d'espace intergouvernemental où tous les États peuvent participer, à voix égale, à l'élaboration de règles. Soixante-dix États n'ont pas pris part aux récentes négociations à l'OCDE, et l'intérêt de la plupart des pays du monde n'a pas été pris en compte puisque 60 % des bénéfices issus de cette réforme devraient aller aux pays du G7 seulement.

La création d'un organisme intergouvernemental, sous égide de l'ONU, et la mise en place d'une convention fiscale, comme il en existe par exemple une sur les enjeux climatiques, sont des mesures indispensables. Tous les pays doivent pouvoir négocier sur un pied d'égalité, de manière transparente et accessible, afin d'instaurer un nouveau système fiscal cohérent, transparent et équilibré pour tous les pays et définitivement mettre un terme aux pratiques d'évasion fiscale.



NOS ATTENTES

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE ÉVALUERA L'ACTION DU PROCHAIN GOUVERNEMENT FRANÇAIS À S'ENGAGER CONTRE L'ÉVASION FISCALE AU REGARD DE SA CAPACITÉ À :

- **Promouvoir et mettre en œuvre des mesures concrètes de transparence fiscale** : un véritable *reporting* public pays par pays des multinationales, et la transparence sur les propriétaires réels des sociétés et des trusts, au niveau français et européen.
- **Soutenir la création d'un organisme fiscal dans le cadre des Nations unies** et l'instauration d'une convention fiscale internationale.
- **S'engager pour une réforme de l'imposition des multinationales** sous la forme d'une taxation unitaire, accompagnée d'un taux d'imposition minimum d'au moins 25 %.

SUPPRIMER LE FARDEAU DE LA DETTE

Entre 2011 et 2021, l'endettement des pays en développement a augmenté de 50 %. Un quart de cette hausse a eu lieu depuis le début de la pandémie mondiale liée au Covid-19. Trente-deux pays en développement consacrent ainsi plus de 20 % de leurs ressources au service de la dette.

Dans ces pays, au moins 112 millions de personnes souffrent de la faim. Cette situation est proprement intenable et aggrave les inégalités.

Le service de la dette a quant à lui triplé entre 2011 et 2021 passant de 6,6 % à 17,4 % des recettes publiques. Ainsi, dans soixante-deux pays en développement, les gouvernements consacrent plus de ressources aux demandes des créanciers qu'au secteur de la santé. Selon les projections budgétaires du Fonds monétaire international, soixante pays vont très probablement devoir mettre en place des politiques d'austérité pour pouvoir faire face aux exigences des créanciers dans les prochaines années.

Concrètement, cela signifie des réductions drastiques de budgets publics, impactant notamment les politiques sociales et environnementales. Alors que les protestations sociales ont augmenté de 40 % depuis le début de la pandémie dans les pays en développement, ces dernières pourraient fort bien prendre de l'ampleur en réaction à des mesures d'austérité affectant la population de ces pays.

En avril 2020, le G20 a mis en place un mécanisme de suspension du service de la dette. Ce dispositif a été insuffisant. Il ne concernait que les pays les moins avancés et les pays pauvres très endettés, ne représentant au niveau mondial que 1,5 % de la totalité du service de la dette des pays en développement. Les pays à revenus intermédiaires, pourtant bien plus affectés par les effets de la crise Covid, n'étaient donc pas concernés. En outre, les montants suspendus au titre de cette initiative n'ont représenté que 20 % des suspensions prévues pour les pays éligibles.

Le G20 a également initié un cadre commun pour la restructuration des dettes. Celui-ci exclut de nouveau les pays à revenus intermédiaires. Ces deux dispositifs ne visent ni les créanciers privés ni les créanciers multilatéraux, lesquels représentent pourtant respectivement plus de 60 % et environ 20 % de l'endettement des pays en développement. De plus, ils n'ont pas abordé le principe indispensable de la responsabilité des prêteurs dans l'endettement excessif des pays en voie de développement.

Avec la fin des mesures de suspension, le risque est grand d'assister à des cessations de paiement de la part de nombreux pays en développement. Une telle perspective signifierait alors à court terme une crise majeure de la dette et un appauvrissement des populations concernées.

Face aux conséquences de la crise climatique et à celle, socio-économique, liée à la pandémie, faire prévaloir le remboursement de la dette insoutenable dans les pays en développement revient à faire le choix de condamner les populations à voir leurs droits humains, souvent les plus élémentaires, bafoués.

Le temps est venu d'agir à la fois sur le court terme pour éviter une aggravation de la situation des populations dont les États sont surendettés et de poser le cadre d'une nouvelle gouvernance mondiale de la dette.

NOS ATTENTES

POUR CE FAIRE, LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE PORTERA UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'ENGAGEMENT DU PROCHAIN GOUVERNEMENT FRANÇAIS À :

- **Soutenir une initiative internationale d'annulation de la dette**, impliquant la reconnaissance de ce principe comme une mesure politique et économique pertinente et cohérente, puis sa promotion au sein des instances internationales.
- **Mettre en place des mesures d'inclusion**, y compris contraignantes, des créanciers privés dans toute initiative relative au règlement de la dette.
- **Agir pour l'établissement d'un cadre multilatéral équitable, global et transparent** pour la résolution des crises de la dette, sous les auspices des Nations unies.

RENDRE LES MULTINATIONALES RESPONSABLES DES EFFETS DE LEURS ACTIVITÉS

En mars 2017, la France a adopté une législation inédite dans le monde : la loi sur le devoir de vigilance, qui contraint les grandes entreprises françaises à prévenir les risques et à réparer les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement qui surviennent dans leurs chaînes de valeur. L'heure est venue de doter l'Union européenne d'une législation audacieuse et de défendre un traité international ambitieux en la matière.

A

des entreprises multinationales.

À la suite de la loi française, divers États européens – l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique – se sont dotés de législations similaires concernant la prévention et la réparation des violations aux droits humains et à l'environnement causées par

Ces législations répondent à une exigence de plus en plus affirmée de la part des citoyens et citoyennes quant à la responsabilité juridique des entreprises vis-à-vis de l'impact de leurs activités sur les droits humains et l'environnement. Selon un récent sondage, plus de 80 % des citoyen·nes européen·nes considèrent que les multinationales européennes impliquées dans des violations des droits humains ou des dommages environnementaux, où que ce soit dans le monde, devraient être tenues juridiquement responsables de leurs actes.

Deux dynamiques internationales sont actuellement à l'œuvre pour établir la responsabilité juridique des entreprises en matière de respect des droits humains et de l'environnement.

Aux Nations unies, des négociations intergouvernementales se tiennent chaque année depuis 2015 pour l'élaboration d'un traité international relatif aux entreprises et aux droits humains.

L'Union européenne a entamé des négociations pour la mise en place d'une directive relative au devoir de vigilance des multinationales. Une première proposition de la Commission européenne, par trois fois reportée, est attendue au premier trimestre 2022.

NOS ATTENTES

DANS CE CONTEXTE, LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE ATTEND DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS :

- **qu'il s'assure du respect de la loi française** par les entreprises concernées, et qu'il garantisse, en particulier, un accès direct et effectif à la justice pour les personnes affectées.
- **qu'il soutienne l'adoption d'une directive européenne** qui reconnaît la responsabilité civile des entreprises, et qui garantit le droit à un recours effectif devant les tribunaux européens.
- **qu'il s'engage activement au sein de l'Union européenne** pour que cette dernière se dote d'un mandat de négociation et prenne part résolument à l'élaboration de normes internationales garantissant la protection des personnes et de l'environnement.

REFONDER LA POLITIQUE DE LA FRANCE AU SAHEL : OUVRIRE LE DEBAT

Depuis neuf ans, la France est engagée militairement au Sahel, à travers l'opération Serval puis Barkhane. Pourtant, la situation sécuritaire se dégrade continuellement. Le constat d'une intervention française dans l'impasse est de plus en plus partagé et émerge désormais dans l'espace public et médiatique. Aujourd'hui, les États sahéliens ne sont plus à même de protéger et de garantir le respect des droits humains, tant civils, politiques, qu'économiques, sociaux et culturels, des populations sahéliennes.

Depuis 2012, le déploiement des opérations militaires françaises de grande ampleur s'est accompagné d'un investissement important des institutions de coopération et de la diplomatie dans la région. Pourtant, les incidents sécuritaires doublent chaque année et certaines régions autrefois épargnées sont désormais touchées. Plus de 4 millions de personnes ont été déplacées par les violences, 19,6 millions d'individus ont besoin d'assistance humanitaire et les prévisions en matière d'insécurité alimentaire sont alarmantes. Les massacres et exactions contre les populations civiles se multiplient, y compris de la part des forces armées nationales.

Cette situation, les sociétés civiles françaises et sahéliennes l'analysent dans le cadre d'une réflexion collective. Elles soulignent aujourd'hui les incohérences et l'inadaptation des réponses apportées par la France et la communauté internationale pour résoudre cette situation.

Un constat s'impose : depuis huit ans, la priorité a été donnée à une approche avant tout sécuritaire. Pourtant, cette crise sahélienne appelle le nécessaire renouvellement des contrats sociaux, des modèles de développement et de gouvernance dans la région. L'instabilité croissante résulte d'une remise en cause profonde du modèle d'État et de gouvernance. Elle témoigne également d'un modèle de développement et de croissance qui a montré ses limites dans un contexte de pression accrue sur les ressources naturelles et de changement climatique.

La Cour des comptes révélait récemment le déséquilibre budgétaire des investissements français dans la région entre le militaire et le développement au détriment de ce dernier. L'approche des 3D (« diplomatie-défense-développement ») s'avère inopérante et nécessite d'être repensée. Au-delà de l'objectif affiché de lutte contre le terrorisme, il est indispensable de remettre à nouveau en question la stratégie et les visées que poursuit la France au Sahel.

Ces choix doivent passer par un débat public – jusque-là grandement insuffisant – et des concertations au-delà du seul cercle gouvernemental.

Pour créer les conditions de ce débat, le CCFD-Terre solidaire, Oxfam France et l'association internationale Tournons la page – qui regroupe dix coalitions africaines – ont publié en avril dernier un Appel pour une refondation de la politique sahélienne de la France, rejoints par 50 acteurs – ONG, diasporas, universitaires, journalistes, acteurs des sociétés civiles sahéliennes – déterminés à ce qu'un débat émerge enfin sur la stratégie française dans la région.



NOS ATTENTES

LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE ÉVALUERA LA CAPACITÉ DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS À :

- **Sortir d'une approche sécuritaire** et dominée par la lutte contre le terrorisme pour replacer, au cœur du dialogue politique avec ses homologues sahéliens, la protection des droits humains et le renforcement de la démocratie.
- **Remettre la protection des civils et le respect du droit international** au cœur de ses stratégies de coopérations militaires, soumises à un contrôle parlementaire renforcé.
- **Faire preuve de transparence** sur les orientations de la politique étrangère de la France au Sahel en garantissant un débat public et les conditions d'un suivi tant au Parlement que vis-à-vis des sociétés civiles françaises et sahéliennes.
- **Garantir une meilleure cohérence** de ses politiques publiques (politique de coopération, diplomatie économique, politiques agricole et commerciale...) pour soutenir des modèles de développement inclusifs, résilients et contribuant notamment à la souveraineté alimentaire des populations sahéliennes.

POLITIQUES MIGRATOIRES : SORTIR DE L'ENLISEMENT

Les politiques migratoires de la France et de l'Union européenne s'enlisent dans une logique vaine et délétère d'endiguement des mouvements de population, se bornant à appréhender les migrations sous une approche essentiellement sécuritaire.

Ces politiques sont un triple déni de réalité. Déni que les migrations constituent un fait inhérent au genre humain. Déni qu'elles sont le résultat des défaillances d'États et de la communauté internationale à protéger les droits humains des populations. Déni des souffrances qu'elles provoquent inéluctablement à des femmes, des hommes et des enfants en quête de sécurité ou d'une autre vie.

Les murs aux frontières, le déploiement de forces de sécurité, de plus en plus souvent militaires, et de technologies sophistiquées aux frontières ne dissuadent aucunement les départs. Ces dispositifs poussent les personnes à emprunter des routes toujours plus dangereuses et les exposent davantage aux trafiquants, que font prospérer les politiques actuelles.

Dans cette course à l'endiguement, les membres de l'UE exportent cette approche sécuritaire des migrations auprès des autorités des pays d'origine et de ceux par lesquels les personnes transitent.

L'Union européenne transforme ainsi des instruments en principe dédiés au développement, à l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités, en outils de chantage diplomatique pour contraindre des États tiers à contrôler pour son compte les migrations.

Cette approche est complétée par la conclusion de nombreux accords de coopération migratoire (réadmission, gestion des flux concertés, coopération policière, etc.) avec des États hors de l'UE, sans qu'ils soient conditionnés à la ratification de traités internationaux et au respect effectif des droits fondamentaux, notamment des personnes migrantes.

Aux frontières de l'UE et des États membres, les personnes empruntant ces parcours sont régulièrement victimes de traitements dégradants ou inhumains supposés les dissuader de franchir une frontière. Sur de nombreux territoires, comme à Calais, les personnes sont « maintenues à l'abandon », soumises à des conditions de vie indignes et inhumaines, au motif de les décourager dans leur parcours.

Cette approche sécuritaire touche également les forces de la société civile qui, individuellement ou en associations, sont la cible d'actions de dénigrement, d'entraves à leurs actions humanitaires et de poursuites en justice de la part de gouvernements européens, dont la France.

La définition d'une nouvelle politique migratoire ne repose ni sur l'entêtement sans fin à poursuivre la même logique ni sur des ajustements ponctuels ou anecdotiques. Le revirement complet de l'approche actuelle implique de placer le respect des droits humains au cœur de la politique migratoire de la France et de l'Union européenne.

NOS ATTENTES

LE CCFD-TERRA SOLIDAIRE ÉVALUERA LA POLITIQUE MIGRATOIRE DU FUTUR GOUVERNEMENT À L'AUNE DE :

- **L'accueil digne des personnes exilées** sur son territoire et l'absence d'entrave aux actions solidaires de citoyen·nes, d'associations ou de collectivités.
- **Son action pour recentrer la politique migratoire de l'Union européenne**, et particulièrement son action extérieure, sur le respect des droits humains.
- **L'abandon d'une approche sécuritaire** dans sa coopération avec les pays d'origine ou de transit des personnes migrantes, en particulier en se refusant à utiliser l'aide publique française ou européenne au développement à des fins de contrôle des migrations.

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN MONDE PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE

Première ONG française de développement, le CCFD-Terre Solidaire agit depuis 60 ans aux côtés de celles et ceux qui luttent quotidiennement contre toutes les causes de la faim et qui font face aux injustices du modèle de développement actuel. Pour faire face à ces fléaux, il a été parmi les premiers à choisir d'agir autrement et durablement.

LÀ-BAS, en soutenant des associations partenaires locales afin qu'elles puissent réaliser elles-mêmes leurs projets de développement. Car ce sont elles qui détiennent les solutions adaptées aux réalités de leurs territoires. Ainsi, nous ne faisons jamais "à la place de" mais "avec eux".

ICI, en sensibilisant l'opinion publique et en dénonçant les inégalités mondiales.

ENSEMBLE, en s'engageant toutes et tous pour une terre solidaire.

4 CHAMPS D'ACTION THÉMATIQUES

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET AGROÉCOLOGIE



Soutenir le droit pour chaque peuple de définir ses propres politiques agricoles, commerciales et alimentaires.

JUSTICE ÉCONOMIQUE



S'engager pour une économie qui réponde à une exigence de justice et au service de tous les humains et du bien commun.

PAIX ET VIVRE-ENSEMBLE



Soutenir les artisanes et les artisans de la paix qui agissent à travers le monde pour construire une culture de la paix qui soit durable et inclusive, et qui tissent les conditions du vivre ensemble.

MIGRATIONS



Développer l'approche internationale des migrations. Agir pour la mise en place de politiques respectueuses des droits des personnes migrantes et la liberté de circulation.

CCFD-TERRESOLIDAIRE.ORG

CHIFFRES CLÉS



485
organisations
partenaires



580
projets
internationaux
dans 67 Pays



7 000
bénévoles

2,4
millions de
bénéficiaires



LES ENJEUX INTERNATIONAUX

Depuis 60 ans, le CCFD-Terre Solidaire développe des partenariats avec des organisations locales à qui sont proposés un accompagnement à la conduite de projet, une mise en réseau, un appui financier, politique et institutionnel, sans envoi d'expatriés ni de matériel.

Fort de cette connaissance des réalités locales et de cette relation de proximité, dans plus de 70 pays dans le monde, le CCFD-Terre Solidaire – avec ses partenaires et d'autres organisations alliées – forge une analyse globale et systémique des enjeux politiques, économiques, sociaux et climatiques.

Il est ainsi en position légitime d'évaluer l'impact concret des choix politiques français, européens ou internationaux sur les populations de pays du Sud en se fondant sur les aspirations de ces dernières.

Le CCFD-Terre Solidaire identifie en particulier sept domaines dans lesquels l'action du gouvernement français, volontariste et cohérente, peut contribuer à relever le défi de la faim, des inégalités, de la justice climatique, du respect des droits humains et de l'environnement.

Le prochain gouvernement français doit résolument s'engager à porter la vision d'une solidarité internationale incarnée par une coopération équilibrée, respectueuse des droits humains des populations et inclusive des premiers concernés.

30 mouvements sont membres de la collégialité du CCFD-Terre Solidaire: Action Catholique des Enfants (ACE), Action Catholique des Femmes (ACF), Action Catholique des Milieux Indépendants (ACI), Action Catholique Ouvrière (ACO), Chrétiens dans l'Enseignement Public (CEP), Chrétiens dans le Monde Rural (CMR), Communauté Vie Chrétienne (CVX), Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP), Délégation catholique pour la coopération (DCC), Institut religieux et solidarité internationale (IRSI), Jeunesse Etudiante Chrétienne (JEC), Jeunesse Indépendante Chrétienne (JIC), Jeunesse Indépendante Chrétienne Féminine (JICF), Jeunesse Mariale (JM), Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), Mission de la Mer, Mission Universelle, Mouvement Chrétien des Retraités (MCR), Mouvement Chrétien des Cadres et Dirigeants (MCC), Mouvement Eucharistique des Jeunes (MEJ), Mouvement du Nid, Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), Pax Christi, Scouts et Guides de France (SGDF), Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC), Service national pour l'évangélisation des jeunes et pour les vocations (SNEJV), Service national de la Pastorale des Migrants (SNPM), Société de Saint-Vincent de Paul (SSVP), Vivre ensemble l'Evangile Aujourd'hui (VEA), Voir Ensemble.



TERRE SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

Comité Catholique contre la Faim
et pour le Développement -
Terre Solidaire
4, rue Jean Lantier 75001 Paris
Tél : 01 44 82 80 00

SUIVEZ-NOUS



ccfd-terresolidaire.org